



CONVENTION D'ACCOMPAGNEMENT

Personnel & Professionnel

Entre les soussignés :

NS UNIVERS Training & Consulting représentée par Nouzha SAROUTI, domiciliée au 61 avenue point du jour, 69005 Lyon.

ci-après dénommé "**l'Accompagnateur**",

Et

Nom et Prénom: Adresse:

Courriel:

N°de Téléphone:

, ci-après dénommé "**le Bénéficiaire**",

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 – Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les modalités d'accompagnement du Bénéficiaire par l'Accompagnateur afin d'atteindre ses objectifs personnels et/ou professionnels.

L'accompagnement inclut :

- L'identification des objectifs
- La mise en place d'un plan d'action
- Le suivi et l'ajustement des stratégies
- Le développement des compétences et ressources du Bénéficiaire

Article 2 – Modalités d'accompagnement

L'accompagnement se déroulera selon les modalités suivantes :

- **Durée** : 12 mois à compter de la signature de la convention
- **Nombre de séances** : 24 séances
- **Fréquence des séances** : 1 séance toutes les 2 semaines
- **Durée des séances** : 1h30
- **Mode d'échange** : En présentiel / En visio / Par téléphone

Article 3 – Engagements des parties

Engagements de l'Accompagnateur

L'Accompagnateur s'engage à :

- Accompagner le Bénéficiaire avec bienveillance et professionnalisme
- Proposer des outils et méthodes adaptés
- Respecter la confidentialité des échanges

Engagements du Bénéficiaire

Le Bénéficiaire s'engage à :

- Être acteur de son propre développement
- Appliquer les actions définies ensemble
- Respecter les horaires et conditions des séances

Article 4 – Conditions financières

Le coût de l'accompagnement est fixé à **150€** la séance avec un coût total de **3600€** pour l'ensemble des séances.

Le paiement s'effectuera selon les modalités suivantes : par virement soit la totalité de la somme ou en plusieure fois.

En cas d'annulation d'une séance, le Bénéficiaire devra prévenir au moins **1 semaine** à l'avance, passé ce délai, la séance sera considérée comme due.

Article 5 – Confidentialité et protection des données

Les informations échangées entre l'Accompagnateur et le Bénéficiaire sont strictement confidentielles. Aucune donnée personnelle ne sera divulguée sans l'accord écrit du Bénéficiaire.

Article 6 – Résiliation et Remboursement

La convention peut être résiliée par l'une des parties moyennant un préavis de **30 jours** et par écrit. En cas d'arrêt anticipé, les séances non réalisées peuvent être remboursées selon les conditions suivantes :

1. Résiliation à l'initiative du Bénéficiaire

- **Avant le début de l'accompagnement :**
 - Remboursement intégral si l'annulation intervient **plus de 30 jours** avant la première séance.
 - Remboursement partiel 80 % si l'annulation intervient **moins de 21 jours** avant la première séance, pour couvrir les frais administratifs.
- **Après le début de l'accompagnement :**
 - Les séances déjà réalisées ne sont **pas remboursables**.

2. Résiliation à l'initiative de l'Accompagnateur

- L'Accompagnateur peut interrompre l'accompagnement en cas de :
 - Non-respect des engagements par le Bénéficiaire (ex. : manque d'implication, absences répétées, comportements inappropriés).
 - Impossibilité d'assurer un accompagnement efficace (ex. : problème de compatibilité ou nécessité d'un autre professionnel).
- Dans ce cas, les séances non réalisées sont **intégralement remboursées**, sauf en cas de manquement grave du Bénéficiaire.

3. Cas de force majeure (*Maladie, accident, événement indépendant de la volonté des parties*)

- Si l'accompagnement doit être interrompu pour cause de force majeure, les séances restantes peuvent être :
 - **Reportées** à une date ultérieure si les deux parties sont d'accord.
 - **Remboursées au prorata** des séances non effectuées.

4. Conditions spécifiques en cas de paiement en plusieurs fois

- Si le Bénéficiaire a choisi un paiement échelonné, il doit s'acquitter des **séances déjà réalisées** même en cas de résiliation.

Fait à Lyon le:

Signature de l'Accompagnateur :

Nouzha SAROUTI

Signature du Bénéficiaire :